

Cahier des charges & Mise à profit des services libérés des tuteurs

1 - Cahier des charges d'accueil des C2 à l'attention des chefs d'établissement et des équipes

- **Charge de travail sur le lundi et le vendredi, EDT sur deux jours,**
- **Évitez les classes à examen (épreuves finales) : classe de Troisième, classe de Terminale, pour certaines disciplines : classes de Première,**
- **1 ou plusieurs classes en responsabilité pour un enseignement disciplinaire hebdomadaire d'au moins 3 h dès le 1^{er} septembre,**
- **le complément de service éventuel à hauteur de 6 h maximum pourra être :**

En collège :

- De l'Enseignement dans le cadre d'un dédoublement d'une classe (heure à effectif réduit),
- De l'Enseignement de soutien scolaire et remédiation
- De l'accompagnement personnalisé

Cas particuliers :

- en éducation musicale : 4 classes et le chant choral
- en EPS : l'accompagnement piscine
- en arts plastiques : des ateliers artistiques existants
- contribution à des projets expérimentaux innovants

En lycée :

- De l'Enseignement dans le cadre d'un dédoublement d'une classe (heure à effectif réduit),
- De l'Enseignement de soutien scolaire et remédiation
- De l'accompagnement personnalisé
- Des TPE
- De l'ECJS
- visite d'élèves dans le cadre des PFMP (LP)
- De l'EGLS (LP)
 - Participation à un projet pluridisciplinaire particulier (LP)

Cas particuliers :

- en EPS : accompagnement piscine
- en Sciences de l'ingénieur : encadrement de projets interdisciplinaires pour les baccalauréats S-SI et STI2D
- contribution à des projets expérimentaux innovants

- **Les C2 devront participer à des conseils de classe, à des conseils d'enseignement, à des conseils pédagogiques. On pourra les inviter à un conseil d'administration, et, au lycée professionnel, à des bilans de PFMP.**

- Les stagiaires C2 assureront leurs heures d'enseignement disciplinaire sur une partie du service du professeur titulaire qui bénéficiera d'un allègement de son service pour :
 - Suivre une formation à l'accompagnement et au suivi d'enseignants titulaires et stagiaires,

et pour assurer des missions définies en partenariat avec les corps d'inspection, en particulier :

- L'élaboration de projets locaux dans le cadre des réseaux d'établissements
- Une production de ressources ou être personne ressource de l'inspection

Un accueil à la fin du mois d'août sera organisé pour les stagiaires C2 en partenariat avec l'Université, un temps d'accueil dans les établissements sera également proposé. Les C2 devront participer à la prérentrée de l'établissement.

Les chefs d'établissement sont invités à prendre contact avec les IPR ou les IEN ET/EG pour toute question précise ou projet particulier.

2 - Utilisation des services libérés

En moyenne 3h de service libéré pour les tuteurs de C2.

2 C2 attribués à la même personne est possible.

Pour quoi faire ?	Tuteurs de C2	Diversité des compétences recherchées	Qui identifie ?
Se former au tutorat Travailler avec les formateurs référents	non identifiés	Enseignants ayant accueilli des M1	Identification concertée (CE et inspecteurs)
« Produire des ressources numériques innovantes pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques ».	déjà identifiés	Enseignants impliqués dans de la production de ressource et compétents en TICE	Identification concertée (CE et inspecteurs)
Travailler dans le réseau	Non identifiés	Capable de développer des projets « inter », de travailler en équipe dans une dynamique de projet	Identification concertée (CE et inspecteurs)
Etre personne ressource de l'inspection	Déjà identifiées	Compétences définies par l'inspecteur	Inspecteur